

EN MODE

ÉCONOMIQUE
ET
AFFAIRES



Propulsé par
LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DU GRAND ROUSSILLON



LA LANGUE FRANÇAISE : UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES DE NOTRE RÉGION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Roussillon (CCIGR) souhaite informer les entreprises de notre région sur l'importance et les obligations liées à l'utilisation du français comme langue de travail et de commerce.

Conformément à la Charte de la langue française, les entreprises employant 50 personnes ou plus au Québec sur une période de six mois doivent s'inscrire auprès de l'Office québécois de la langue française (OQLF) dans les six mois suivants cette période. À partir du 1er juin 2025, cette obligation s'étendra également aux entreprises comptant entre 25 et 49 employés.

Pour accompagner cette transition, l'OQLF offre des ressources essentielles telles que des programmes de francisation, des outils linguistiques et des conseils pour améliorer la qualité des communications en français. En adoptant ces bonnes pratiques, non seulement les entreprises respectent la réglementation, mais elles renforcent également leur image auprès de leurs employés et clients.

La CCIGR encourage les entreprises de notre région à tirer parti de cette opportunité pour valoriser le français,

Pour connaître tous les avantages dont vous pourriez bénéficier en tant que membre, visitez le www.ccigr.ca

INSCRIPTION DES ENTREPRISES DE 25 À 49 PERSONNES

N'attendez pas le
1^{er} juin 2025!



Votre
gouvernement

Québec

améliorer leur productivité et contribuer à l'essor économique de notre communauté. En effet, un français de qualité est un atout stratégique qui peut faire toute la différence dans un marché compétitif.

Pour obtenir plus d'informations sur les ressources disponibles, contactez-nous à affaires@ccigr.ca ou numérisez le code QR ci-dessous.

